

APPEL DE DEMANDES

SUBVENTION DE RECHERCHE DE LA FONDATION DE RECHERCHE MÉDICALE SUR LA DYSTONIE CANADA POUR DE MEILLEURS RÉSULTATS CLINIQUES DANS LE TRAITEMENT DE LA DYSTONIE

Date d'échéance de la lettre d'intention :	Le 21 décembre 2018
Date d'échéance de la demande (réception électronique) :	Le 28 février 2019
Notification de l'octroi de la subvention :	Le 3 juillet 2019
Date du début du financement :	Octobre 2019
Durée de la subvention :	Un an (non renouvelable)

OBJET

La FRMD Canada est déterminée à appuyer la recherche sur la dystonie la plus avancée et de la meilleure qualité au Canada. Dans le cadre de cette initiative, la Fondation de Recherche Médicale sur la Dystonie (FRMD) Canada sollicite des demandes de subvention de la part de candidats canadiens engagés à faire de la recherche dans des domaines de traitements appropriés qui mèneront à de meilleurs résultats cliniques dans le but d'améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de dystonie.

OBJECTIF

La FRMD Canada est heureuse d'offrir une subvention de 50 000 \$, d'une durée d'un an, à un candidat exceptionnel qui répond aux critères d'admissibilité et dont les travaux se concentrent sur la recherche de meilleurs résultats cliniques pour la dystonie (le « programme ») dans le cadre de son initiative stratégique visant à encourager les chercheurs ayant une nomination au sein d'un corps professoral ou une nomination équivalente, pour entreprendre et réaliser de la recherche qui mènera à une meilleure qualité de vie pour les personnes atteintes de dystonie. Les fonds octroyés en vertu du programme doivent être utilisés pour couvrir les activités d'exploitation, le salaire du personnel de soutien et les frais d'équipement pour des subventions de recherche dans des domaines se rapportant à la dystonie.

CONDITIONS DE L'OCTROI DE LA SUBVENTION

Seront acceptées les demandes présentées par des résidents canadiens qui répondent aux critères d'admissibilité établis par la FRMD Canada et qui sont affiliés à des établissements canadiens décrits ci-après ou y réalisent de la recherche, notamment les établissements postsecondaires et leurs établissements affiliés, y compris les hôpitaux et instituts de recherche, les organismes non gouvernementaux sans but lucratif (incluant les organismes communautaires ou de bienfaisance) ayant pour mission précise le transfert de la recherche ou des connaissances.

Le candidat doit être un chercheur qui a terminé une formation officielle dans le domaine de la recherche liée à la santé. Les candidats doivent être des chercheurs dûment nommés auprès d'un établissement approuvé, ce qui signifie habituellement avoir une relation d'emploi avec un tel établissement ou organisme.

Les candidats doivent faire preuve d'un engagement à effectuer de la recherche dans des domaines pertinents pour des traitements qui mèneront à de meilleurs résultats cliniques dans le but d'améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de dystonie. Le principal élément utilisé pour évaluer les demandes est le potentiel de l'excellence de la recherche. Il y a par ailleurs divers critères supplémentaires qui peuvent être pris en compte par le CCMS dans le cadre du processus d'évaluation, notamment les suivants :

- Le projet proposé s'appuie-t-il sur les points forts existants du chercheur individuel et de la recherche sur la dystonie dans son ensemble?
- Le projet est-il pertinent pour faire avancer les traitements cliniques de la dystonie?
- À quoi peuvent servir les résultats du projet proposé?
- Le projet a-t-il le potentiel d'améliorer la qualité de vie des personnes qui vivent avec la dystonie?

Il est nécessaire de présenter une lettre d'intention qui doit être envoyée par courrier électronique au plus tard à la fin de la journée du 21 décembre 2018. Cette lettre doit compter une seule page et contenir un titre descriptif et un résumé de la recherche proposée, de même que le nom des chercheurs participants et leur affiliation. Les candidats qui seront invités à présenter une demande de proposition complète devront la transmettre au plus tard le 28 février 2019.

MODALITÉS

Cet appel de demandes lancé par la FRMD Canada est assujéti aux modalités (les « modalités ») contenues dans les lignes directrices du programme de recherche de la FRMD Canada relatives aux demandes (les « lignes directrices ») que le candidat est réputé avoir acceptées lorsqu'il présente à la FRMD Canada une demande de participation au programme.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC LA PERSONNE SUIVANTE :

Stefanie Ince, directrice générale, FRMD Canada

stefanieince@dystoniacanada.org

416-688-6974